



## SIVOM du Canton de Cognin

Cognin - Jacob-Bellecombette – Montagnole  
St Cassin - St Sulpice - Vimines



LE DÉPARTEMENT



### DOSSIER D'ADHESION

Il conviendra aux parents / responsable légal de remplir le dossier d'inscription fourni par le service jeunesse pour chaque jeune de la famille composé de :

- Fiche jeunes et parents/responsable légal
- Règlement intérieur signé
- Fiche sanitaire de liaison
- Adhésion 2 €

Et de fournir les documents suivants :

- Justificatif de domicile
- Attestation d'assurance en responsabilité civile mentionnant le nom du jeune
- Copie des vaccinations
- Attestation CAF
- Attestation Aisance aquatique (à donner avant le 1<sup>er</sup> décembre 2023)
- 1 Photo

---

**L'adhésion au Service Jeunesse ne sera définitive qu'après réception du dossier COMPLET.**

**Merci de renvoyer ce document de préférence au format PDF :**  
**[sivom-cognin@orange.fr](mailto:sivom-cognin@orange.fr) et [alice.sivomcognin@gmail.com](mailto:alice.sivomcognin@gmail.com)**

Ou par voie postale à **SIVOM DU CANTON DE COGNIN, 8 rue de l'Épine, 73160 Cognin.**

---

Retrouvez Alice :

- Au collège Henri Bordeaux  
→ les mardis et Jeudis de 12h30 à 13h15
- Au collège Louise de Savoie  
→ les lundis (sauf les 1<sup>er</sup> du mois) de 12h30 à 13h30
- A « la maison carrée » du quartier du Corbelet à Jacob-Bellecombette  
→ les mercredis après-midi
- Aux permanences du SIVOM au local jeunes de la Jacobelle (Jacob-Bellecombette)  
→ les lundis de 16h30 à 17h30



## SIVOM du Canton de Cognin

Cognin - Jacob-Bellecombette – Montagnole  
St Cassin - St Sulpice - Vimines



Le SIVOM (Syndicat intercommunal à vocation multiple) du canton de Cognin regroupe 6 communes qui sont Cognin, Jacob-Bellecombette, Montagnole, St Cassin, St Sulpice et Vimines.

La collectivité souhaite développer son service dédié à la jeunesse afin de répondre aux besoins actuels des 11-25 ans sur le territoire. L'enjeu est de permettre l'épanouissement de ce public en complément du parcours scolaire et des autres services existants. Le territoire a la particularité d'être très hétérogène. Aussi bien en termes d'environnement (communes péri-urbaines et rurales), que de catégories sociales de sa population. L'action du Service Jeunesse du SIVOM a vocation à fédérer le plus grand nombre et à encourager la mixité sociale.

Le service est constitué de deux salariés, Vincent KELLER coordinateur jeunesse et Alice DESORMEAUX, directrice et animatrice jeunesse. Ils sont arrivés courant 2023 et ont pour objectif de proposer un nouvel élan à l'action du SIVOM en direction de la jeunesse de l'ensemble du territoire. Dans ce sens, leurs actions visent à aller à la rencontre des jeunes dans les collèges du secteur et au sein des différentes communes, à l'occasion d'évènements locaux.

Afin d'offrir aux adolescents l'opportunité de se rencontrer dans un cadre convivial, différents temps d'accueil sont mis en place ; notamment le mercredi de 12h à 16h30 à la "Maison Carrée" de Jacob Bellecombette (quartier du Corbelet).

A l'écoute des jeunes, Alice et Vincent les accompagnent dans leurs différents projets. Qu'ils soient de formation (ex : PSC1, BAFA...), de découverte ou de loisirs.

Temps de rencontre privilégié, les vacances scolaires leur offrent l'opportunité de partager des activités diverses (culturelles, artistiques, sportives) favorisant la coopération et la découverte du territoire, grâce au soutien des partenaires locaux.

Ces différents moments visent également à informer et sensibiliser les jeunes sur des sujets importants tels que la santé, l'environnement, les droits de l'homme, la diversité culturelle, etc. Les rendre conscients des enjeux de notre société et à les encourager à agir de manière responsable et engagée. Le service est déclaré en tant qu'Accueil Collectif à Caractère Educatif pour Mineurs auprès des services du ministère de la jeunesse et des sports et de la cohésion sociale.

Ses animateurs proposent aux adolescents de nombreuses animations et les accompagnent dans leurs projets. Ils les mettent souvent en situation d'acteurs afin que les loisirs proposés correspondent au mieux à leurs attentes. Les adolescents participent ainsi à des réunions de préparation et sont mis à contribution pour autofinancer leurs activités. Cette démarche permet de les responsabiliser tout en développant leur envie d'agir.

### ADHESION 2023 - 2024

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des éléments renseignés dans ce dossier et m'engage à régler la somme de 2€

Signature du responsable légal :

Date :



**SIVOM du Canton de Cognin**

*Cognin - Jacob-Bellecombette – Montagnole  
St Cassin - St Sulpice - Vimines*



LE DÉPARTEMENT



PHOTO

## Dossier d'adhésion – Fiche jeune

NOM : ..... PRENOM : .....  
Né(e) le : ... / ... / ..... Nationalité : .....  
Sexe : Féminin Masculin  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... VILLE : .....  
Adresse Mail du jeune : .....  
Téléphone : ..... Portable du jeune : .....  
Etablissement scolaire : ..... Classe : .....  
Taille : ..... Poids : ..... Pointure : .....

### Personne à prévenir en cas d'urgence

NOM : ..... PRENOM : .....  
Adresse : .....  
Code Postal : ..... VILLE : .....  
Téléphone : ..... Portable : .....

### Personnes autorisées à récupérer le jeune

NOM : ..... PRENOM : .....  
Lien de parenté : ..... Téléphone : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
Lien de parenté : ..... Téléphone : .....  
NOM : ..... PRENOM : .....  
Lien de parenté : ..... Téléphone : .....

### Caisse d'Allocation Familiale SAVOIE

N° Allocataire : ..... NOM Allocataire : .....  
Autre N° Allocataire (MSA, EDF...) : .....



# SIVOM du Canton de Cognin

Cognin - Jacob-Bellecombette – Montagnole - St Cassin - St Sulpice -  
Vimines



LE DÉPARTEMENT

## Dossier d'adhésion – Fiche Responsable légal

### Responsable légal 1

Parenté :  Mère  Père  Tuteur

NOM : .....

PRENOM : .....

Adresse si différente :

.....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse Mail : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Profession.....

Employeur : .....

Téléphone pro. : .....

### Responsable légal 2

Parenté :  Mère  Père  Tuteur

NOM : .....

PRENOM : .....

Adresse si différente :

.....

.....

Code Postal : .....

Ville : .....

Adresse Mail : .....

Téléphone : .....

Portable : .....

Profession.....

Employeur : .....

Téléphone pro. : .....

### AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer à toutes les sorties du SIVOM :

OUI  NON

J'autorise les animateurs, partenaires et prestataires à photographier/filmer mon enfant et à utiliser l'image de mon enfant pour sa communication interne et/ou externe

OUI  NON

J'autorise le SIVOM à véhiculer mon enfant avec les différents moyens de transports collectifs choisis (mini-bus, car, train...)

OUI  NON

J'autorise mon enfant à rentrer seul après les activités

OUI  NON

J'autorise le SIVOM à consulter votre dossier CAFPRO afin d'accéder aux ressources à prendre en compte pour le calcul des participations financières

OUI  NON

J'autorise le SIVOM à prendre les mesures d'urgences nécessaires concernant la santé de mon enfant (urgence, pompiers, hospitalisation, samu...)

OUI  NON



## Dossier d'adhésion – Règlement intérieur

### → Vivre ensemble et respect

En adhérant aux activités du service jeunesse, le jeune s'engage à :

- Respecter l'équipe d'encadrement, les autres jeunes ou toute autre personne qu'il sera amené à rencontrer, ainsi que les lieux où il se trouve. Le jeune se doit d'être poli(e), courtois(e) et ponctuel(le).

- Adopter une attitude responsable :

- Il ne met pas en danger sa sécurité et ni celle du groupe.
- Il ne se déplace jamais seul(e) lors des temps libres.
- Il ne provoque pas, ni ne répond à la provocation.
- Il ne sort pas des limites qui lui sont indiquées.

- Ne pas fumer, ni consommer d'alcool ou d'autres substances illicites.

- Avoir une tenue adaptée

### → Horaires

Les horaires de rendez-vous seront donnés en amont des activités et doivent être impérativement respectés. Le jeune est sous la responsabilité du SIVOM de son arrivée (à partir de l'heure de début de l'activité) à son départ.

Si le jeune est en retard, le SIVOM se donne le droit de laisser un message aux responsables légaux et de ne pas le prendre pour l'activité. Cette absence sera facturée à la famille et le SIVOM se déchargera de toutes responsabilités le concernant.

Si l'enfant ne peut rentrer seul et que les personnes ayant le droit de le récupérer sont absente ou en retard, le SIVOM se donne le droit de facturer une majoration à la famille.

### → Règlement et modalités de remboursement

Toute inscription à une activité (gratuite ou payante) nécessite d'adhérer au SIVOM de 2€. L'adhésion, valable jusqu'au 31/08/2023, permet aussi d'accéder librement à la maison carrée des jeunes au quartier du Corbelet les mercredis après-midi et de bénéficier des animations ponctuelles organisées.

Le paiement pour l'ensemble des activités s'effectue par anticipation et valide l'inscription. Celui-ci se fait par chèque ou en liquide.

Toute annulation peut se faire, au plus tard, 72h avant le début de l'activité. L'absence justifiée sur présentation d'un certificat médical, celui-ci donnera lieu à une modification de facturation. En revanche, toute absence injustifiée ne donnera lieu à aucun remboursement et l'animation sera tout de même facturée à la famille (pour les frais engagés par le service).

Défaut de paiement : en cas de facture impayée, le Service Jeunesse procédera à une première relance. En cas de non réponse, une mise en demeure sera effectuée. Sans



## SIVOM du Canton de Cognin

Cognin - Jacob-Bellecombette – Montagnole - St Cassin - St Sulpice -  
Vimines



LE DÉPARTEMENT



Allocations  
Familiales

Caf  
de la Savoie

règlement de la totalité de la somme due, le Trésor Public pourra procéder au recouvrement et l'enfant sera exclu temporairement des activités. La famille sera alors prévenue par courrier en recommandé avec accusé de réception.

### → Repas pique-nique

Lors d'activités en journée ou soirée un repas pique-nique sera demandé au jeune. Celui-ci est fourni par la famille et devra être adapté au régime alimentaire du jeune, équilibré, complet et accompagné d'une bouteille d'eau. Il sera conseillé de prévoir un petit sac glacière ergonomique car aucun équipement sera prêté ou mis à disposition.

### → Transport

Le groupe de jeunes peut être amené à se déplacer depuis le point de départ :

- A pied.
- En vélo dans le cadre d'une activité précise.
- En transports en commun. Les règles du SIVOM et du transporteur s'appliquent et doivent être respectées.
- En mini-bus.
- En voiture

### → Protection des données

Le SIVOM s'engage à ne pas diffuser les différentes données personnelles comprises dans le dossier d'adhésion.

*J'autorise le SIVOM du canton de Cognin à utiliser mes données personnelles pour m'envoyer des informations en lien avec son activité*

-----

**Je certifie sur l'honneur l'exactitude des différents renseignements figurant sur ces fiches et atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur et m'engage à le respecter.**

Nom et prénom : .....

Date : .....

Signature :



